Conte de Noël

La lumière dans la lanterne

A la nuit tombante, Titus l'aubergiste se munit de sa lanterne pour aller à l'étable et renouveler le foin de Rémus, le bœuf. En allumant la bougie, Titus remarqua qu'elle était presque consumée. « Pour ce soir, elle fera l'affaire » marmonna-t-il. Il traversa la cour, accompagné de la petite flamme qui chassait l'obscurité autour de lui. Titus pénétra dans l'étable et suspendit la lanterne à un crochet du toit. Puis, avec sa fourche, il répartit le foin dans la crèche. Tout à coup, il entendit du bruit qui venait de la maison ; sa femme l'appela : « Titus, où es-tu donc ? Des hôtes sont arrivés ». Il laisse tomber le foin et empoigne la lanterne. A ce moment, la flamme claire de la bougie s'éleve une dernière fois pour retomber ensuite et disparaître.
« Tant pis ! » grommela Titus dans l'obscurité. Il laissa la lanterne suspendue au-dessus de la crèche et se hâta de traverser la cour pour rentrer à la maison.
Le lendemain, Titus ne pensa plus à la lanterne. Le soir pourtant, il se souvint qu'il l'avait laissée dans l'étable, suspendue au-dessus de la crèche. Il se mit en quête d'une nouvelle bougie et traversa la cour. C'est alors qu'il remarqua une petite lueur qui brillait par la fenêtre de l'étable. Surpris, il se gratta la tête. Il avait pourtant bien vu la bougie s'éteindre hier soir ! Il appela sa femme pour lui montrer l'étrange lumière. Tous deux se rendirent à l'étable pour voir la chose de plus près. « C'est bizarre : cette lumière brille pour rien ni personne » grommela Titus. Et sa femme ajouta : « Qui sait pourquoi cette flamme ne s'éteint pas. Ne la dérangeons pas, attendons qu'elle se consume d'elle-même. »
C'est ainsi que, la veille de Noël, lorsque Marie et Joseph, suivis du petit âne, cherchèrent une auberge pour y passer la nuit, ils découvrirent l'étable doucement illuminée, qui semblait les attendre... Et la lumière continua à briller jusqu'après la naissance de l'Enfant, pour éclairer le monde autour de lui.
Vous voudriez savoir, sans doute, quelle était cette lumière qui brillait avec tant de ferveur. Une bougie ? Certainement pas ! Du moins, pas une bougie ordinaire comme les autres. Non, je vais vous le dire : ni vue ni connue, une petite étoile s'était glissée dans la lanterne. Elle y scintillait avec amour, car elle voulait être là pour la naissance de Jésus. Si Titus avait bien regardé, il l'aurait vue lui aussi.

Georg Dreissig
Un calendrier de l'Avent en histoires
Editions IONA

Dieu parmi nous

Dieu parmi nous, comme le cri de cette femme au cœur de la catastrophe : « Je te rends grâce, tu m'as sauvée ! »
Dieu parmi nous, même quand on porte en terre un être qui nous est cher et nous manquera à jamais.
Dieu parmi nous, quand on se bat pour retrouver une dignité et quand l'étranger perd même son identité.
Dieu parmi nous, quand, malgré le râle de la mort, le cri d'un nouveau-né vient ouvrir un champ à l'espérance.
Dieu parmi nous, quand, au cœur des difficultés à venir, se profile à l'horizon
de notre histoire comme une bonne nouvelle.
Dieu parmi nous quand, par-delà nos peurs et nos échecs, nous reprenons en main une vie qui nous échappe.
Dieu parmi nous, quand nous donnons à l'exilé une place pour vivre, espérer et aimer.

Robert Rieber
Chemin de Noël
Editions du Signe

Faire un don à la Fondation Vincent de Paul ?

□ Par chèque à l'ordre de la Fondation Vincent de Paul : en utilisant l'enveloppe T
□ Par virement bancaire à la Caisse d'Epargne d'Alsace
Compte N° : 16705 09017 04770121019 29
□ Sur Internet par carte bancaire, grâce au système sécurisé sur le site : www.fvdp.org
□ Par téléphone au 03 88 21 73 84 pour recevoir une documentation ou un bulletin de soutien

La Fondation Vincent de Paul, reconnue d'utilité publique, vous délivrera un reçu fiscal

Votre avis nous intéresse :
écrivez-nous à l'adresse suivante
c.clement@fvdp.org

Publié par la :

Fondation Vincent de Paul
15, rue de la Toussaint
67000 STRASBOURG
Tel : 03.88.21.73.84
Fax : 03.88.21.73.89
Mail : secretariat@fvdp.org
Site Internet : www.fvdp.org

Directeur de la publication :
André LEFEVRE
Rédactrice en Chef :
Cécile CLEMENT
Impression et routage : SIMCOM

Reconnue d'utilité publique

N°11 Hiver 2011

La Lettre De la Fondation

Reconnue d'utilité publique

Sommaire :

* **Page 1** : Éditorial
* **Page 1** : Le Foyer Les Fougères rejoint la Fondation
* **Page 2** : Hôpital de jour gériatrique : Le « chaînon » manquant.
* **Page 3** : Maison de retraite Sainte Famille : Partager encore des instants de bonheur
* **Page 3** : CADA Saint Charles : Témoignage
* **Page 4** : Conte de Noël : La Lumière dans la lanterne

Éditorial : Le Groupe Hospitalier Saint Vincent a 20 ans

C'est le 27 septembre 1991 qu'un événement se déroule presque dans l'indifférence générale : la création du Groupe Hospitalier Saint Vincent par la Congrégation des sœurs de la Charité, avec Sœur Denise BAUMANN comme supérieure générale, et Bruno HEINRY chargé d'en assurer la direction générale.

Rassembler ce qui est épars, créer de la synergie et du lien entre trois cliniques : Sainte Anne, Sainte Barbe et la Toussaint et une « école d'infirmières » gérées depuis de longues années par des sœurs, tels étaient les objectifs poursuivis. La réglementation se complexifie, les technologies médicales se modernisent à un rythme effréné, les contraintes sanitaires sont de plus en plus drastiques... et les sœurs présentes dans les cliniques vieillissent doucement sans renfort de nouvelles vocations.

Il est donc temps de passer le relais à des professionnels laïcs pour sauvegarder et faire évoluer les établissements sans pour autant tourner le dos aux valeurs humanistes chères au cœur des membres de la Congrégation.

Le choix du nom de Saint Vincent apparaît logiquement, en hommage à celui qui, 400 ans auparavant, a consacré sa vie aux plus démunis et aux plus faibles, à celui qui est considéré aujourd'hui encore comme le précurseur de l'action sociale.

En 1993, la gestion de la clinique Saint Luc de Schirmeck est confiée au Groupe Hospitalier Saint Vincent.

Au tournant du millénaire, le Groupe Hospitalier rejoint avec les autres établissements de la Congrégation, la Fondation créée le 26 décembre 2000.

Antoine WINTER
Directeur des Ressources Humaines du GHSV

Le Foyer Les Fougères rejoint la Fondation

A la demande de l'association Jean Lataste et du Conseil Général du Bas-Rhin, la Fondation Vincent de Paul gérera dès le 1er janvier 2012 un nouvel établissement : le Foyer Les Fougères à Strasbourg—Robertsau.

Initialement créé en 1958 par l'Association Jean Lataste, cet établissement accueille 33 jeunes filles âgées de 14 à 21 ans, réparties dans deux villas et une dizaine de petits appartements.

Les jeunes filles sont placées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, la plupart du temps pour assurer leur protection.

Le Foyer propose aux jeunes filles accueillies un cadre sécurisant qui leur apporte un environnement propice à leur développement intellectuel, physique et affectif.

Les priorités de l'équipe d'éducateurs sont centrées sur l'apprentissage de la vie en société, la poursuite ou la reprise de la scolarité, et la mise en œuvre pour chaque jeune fille d'un projet de vie. Entre 18 et 21 ans, un « contrat jeune majeure » peut être signé entre la jeune fille et le Conseil Général ; dans ce cas, ce dernier lui apporte une aide matérielle et financière lui permettant de poursuivre son apprentissage ou ses études, et obtenir ainsi une qualification professionnelle.

Soulignons la situation particulière des « mineurs isolées étrangères », c'est à dire des jeunes filles présentes sur le territoire alors qu'elles n'ont aucun membre de leur famille en France. Conformément aux textes internationaux (notamment la Charte des Droits de l'Enfant de l'ONU), elles bénéficient alors de la protection de l'Etat français, et sont également placées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les « mineures isolées » doivent souvent apprendre le français et s'adapter à notre culture (habillement, nourriture, repères…) avant de pouvoir intégrer une scolarité « normale ». Le Foyer est alors l'occasion de faire de belles rencontres interculturelles.

Les projets et la motivation de certaines de ces jeunes filles sont parfois remarquables et encourageants. Leur réussite scolaire leur donne de belles ambitions et l'équipe éducative met tout en œuvre pour que celles-ci se concrétisent.

Le départ du Foyer est toujours un moment critique qu'il est nécessaire de préparer très tôt pendant le séjour aux Fougères. Selon les cas, un retour à la normale de la situation familiale permettra un retour en famille graduel, ou la jeune fille devenue majeure sera devenue autonome et pourra « voler de ses propres ailes », s'installer et gagner sa vie. L'équipe a alors à cœur de donner un dernier coup de pouce à la jeune fille, par exemple en l'aidant à se procurer le minimum de mobilier et électroménager d'occasion.

CC

Hôpital de jour gériatrique : Le « chaînon » manquant

L'hôpital de jour gériatrique est un nouveau service du Groupe Hospitalier Saint Vincent ouvert en juin 2011 à la clinique Saint Luc à Schirmeck, et en septembre 2011, à la clinique de la Toussaint à Strasbourg.

Cette structure a une double vocation : diagnostiquer les troubles de la mémoire d'une part, et réadapter des patients pour les ré-autonomiser au maximum d'autre part. Adressé par son médecin traitant, le patient bénéficie d'un bilan mémoire très complet doublé d'un examen médical global. Les tests d'évaluation de la mémoire sont normés en fonction de l'âge du patient.

L'ergothérapeute en présence d'une patiente dans un exercice de chronologie.

A son arrivée au service, le médecin gériatre responsable de l'hôpital de jour, le Dr Valérie KURTZ, rencontre tout d'abord les familles afin de connaître le cadre de vie du patient, ses habitudes et les difficultés rencontrées. Le médecin pratique ensuite un examen clinique complet du patient et prescrit les examens complémentaires utiles. Le Dr Céline ILTIS est plus particulièrement chargée de la rééducation du patient.
Au cours de la même journée, le patient peut rencontrer ensuite une neuropsychologue chargée de l'évaluation cognitive de la mémoire par le langage, la stratégie, le raisonnement…
L'ergothérapeute apprécie l'autonomie de la personne âgée dans ses gestes de la vie quotidienne. Elle pourra ensuite donner des conseils d'aménagement ou d'utilisation d'objets adaptés pour lui permettre de garder le plus longtemps possible une autonomie (enfile-bas, brosse à cheveux, couverts à manche adapté…). Elle apprécie également les difficultés sensorielles : l'audition, la vue, et pratique éventuellement des tests du code de la route pour les personnes qui conduisent encore leur véhicule.

Le kinésithérapeute effectue ensuite des tests de motricité afin d'évaluer les risques de chute.

Une assistante sociale seconde le patient et son entourage pour la mise en place d'aides à domicile (aide ménagère, auxiliaire de vie, aménagement du domicile) ou leur financement par le biais de l'allocation personnalisée d'autonomie.

La diététicienne s'assure que la personne âgée ne souffre pas de dénutrition par une enquête alimentaire et prodigue des conseils hygiénodiététiques.

Enfin, une infirmière participe à l'évaluation de l'autonomie de la personne âgée par l'usage de grilles gériatriques standardisées.

En fin de journée, le médecin partage avec le patient et son entourage les résultats du bilan et les soins proposés.

Une fois le bilan terminé et le diagnostic posé, le patient sera revu environ tous les 6 mois au sein de l'hôpital de jour gériatrique pour une réévaluation.

CC

Maison de retraite Sainte Famille : Partager encore des instants de bonheur

Monsieur G. est né en 1938. Après une carrière militaire exemplaire, il prend sa retraite en 1993 avec le grade de lieutenant colonel. Ses journées sont alors rythmées par le jardinage, la lecture et la musique.

En 2005 suite à un sérieux problème de santé, M. G. est hospitalisé. Les médecins observent alors la présence de troubles intellectuels et cognitifs.

Bien vite les symptômes liés à la pathologie ainsi que des troubles du comportement apparaissent. Mme G. (aidant principal) se trouve ainsi confrontée sans formation et sans préparation à une maladie dont elle ne connaît pas le visage.
S'engage alors un long accompagnement parsemé de doutes, de peurs, de fatigues, d'appréhensions et de questionnements.

Mme G. devient vite le témoin impuissant d'une dégradation de l'état de santé de son époux. Peu à peu les amis s'éloignent et laissent la place à l'isolement.

Mme G. décide alors de s'organiser et de rechercher une aide extérieure. Elle fait appel à l'accueil de jour de la Maison de retraite La Sainte Famille à Montigny-Lès-Metz. Un rythme progressif d'accueil est alors proposé à son époux. M. G. a d'abord bénéficié de l'ensemble des ateliers de stimulations intellectuelles et sensorielles et Mme G. d'un temps de répit non négligeable.

L'avancée de l'état de dépendance de son époux l'amène à s'interroger sur la nécessité d'un placement en hébergement définitif. L'infirmière référente de La Sainte Famille lui propose alors une place en unité protégée réservée aux personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés.
Les premières heures du placement ont été vécues comme un déchirement. Elle évoque un « sentiment de culpabilité et d'abandon ».
Puis, peu à peu l'écoute, l'accompagnement de l'équipe et de la psychologue a permis de rendre la séparation acceptable.

Aujourd'hui, M. G. évolue au sein d'une structure adaptée à sa pathologie. Les modes de communication étant très limités la prise en soin de M. G. s'est orientée vers la somatothérapie (le massage sensitif). M. G. est très réceptif à ce contact. Il est plus calme et serein.

Mme G. continue à venir voir son époux à l'unité Alzheimer presque chaque jour et son accompagnement a pris une toute autre forme : l'amour est devenu tendresse et la douleur compassion.

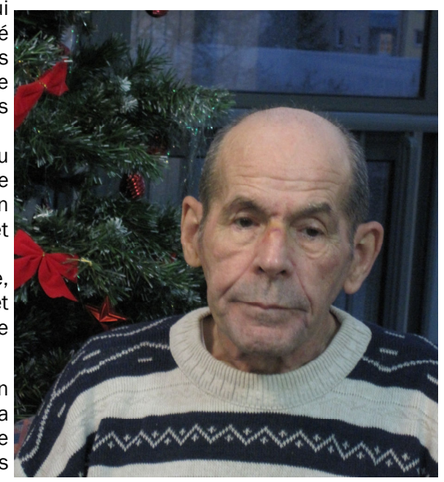

Centre d'accueil des demandes d'asile Saint Charles : témoignage

Monsieur et Madame S. ont fui le Kosovo, leur pays dans lequel ils se sentaient menacés, et sont arrivés en France durant l'été 2010 accompagnés de leurs deux filles de 5 et 2 ans, la plus jeune souffrant d'épilepsie.

Madame S. était infirmière, et son mari cuisinier.

Tout d'abord hébergée en centre d'urgence (hôtel), la famille a été rapidement prise en charge par la Fondation Vincent de Paul, au CADA Saint Charles (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) à Schiltigheim.

L'équipe de travailleurs sociaux du CADA les accompagne dans les démarches administratives, sociales et médicales.

L'adaptation en France est très difficile, et la langue représente la principale barrière tant pour le couple que pour les travailleurs sociaux. Madame S. étant infirmière, elle comprend aisément les traitements que suit sa petite fille. Pour les rendez-vous médicaux importants, un interprète est présent. La prestation de ce dernier représente un coût important.

De nombreuses démarches sont nécessaires pour que la famille bénéficie du statut de réfugié politique. Il faut tout d'abord présenter un dossier à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA). Un officier y auditionne tour à tour la femme et son conjoint. Le couple doit pouvoir prouver qu'il était bien en danger dans son pays d'origine. Si le statut de réfugié est reconnu, les demandeurs bénéficient alors d'une carte de résident valable pour une durée de 10 ans renouvelable, ou d'une protection subsidiaire qui donne droit à une carte de séjour valable un an.

La famille S. a été déboutée malgré un recours devant la Cour Nationale des Demandeurs d'Asile. Mais, pour des raisons médicales, et Monsieur S. ayant décroché un emploi, la famille va pouvoir rester en France, et leur petite fille y sera soignée dans les meilleures conditions. Leur défi aujourd'hui : trouver un appartement !

CC